

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 77 (1941)  
**Heft:** 33

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Nos traitements.* — *Examens pédagogiques de recrues.* — *Une réforme souhaitable.* — *Association des directeurs de chant.* — GENÈVE : *Encore et toujours les salaires.* — *A propos d'un recours.* — NEUCHÂTEL : *Convocation : assemblée générale de la S. P. N.* — *Dans les sections.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT PIGUET : *La culture musicale à l'école.* — AD. FERRIÈRE : *L'éducation nouvelle.* — PAUL PERRET : *Cours préparatoire à l'éducation coopérative de l'enfance et de la jeunesse.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES. — Rédaction : Avis à nos collaborateurs.

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD

#### NOS TRAITEMENTS

Notre journal vous a déjà apporté la bonne nouvelle : nos traitements sont donc rétablis au taux légal, dès le 1<sup>er</sup> juillet. Comme on pouvait le prévoir, le Grand Conseil a ratifié les propositions du Conseil d'Etat. Remarquons en passant que la décision fut prise à *l'unanimité*. C'est un fait réjouissant. Il nous montre que notre cause était juste, et notre requête raisonnable. Constatons aussi que les circonstances ont été plus fortes que la volonté humaine !

Malgré cette décision, nous avons eu un gros sujet d'inquiétude. En effet, nous avons appris de différents côtés que la Caisse de retraite se proposait de retenir le 50 % de ce que nous toucherons en plus, ce retour au traitement légal étant considéré comme une augmentation. Pour ce qui concerne les instituteurs, nous ne pouvions admettre cette mesure, car la loi est à ce propos formelle : nos contributions sont constituées par le versement d'une cotisation de 7 % et l'abandon du 50 % de chaque augmentation *pour année de service*. Nous sommes donc intervenus sans hésiter et le Département des Finances vient de nous faire savoir qu'il admettait notre manière de voir. Remarquons ici que les employés et fonctionnaires régis par d'autres lois que nous, devront laisser le tiers de la somme qu'ils recevront en plus dès le 1<sup>er</sup> juillet. Autre chose encore : nous devons laisser à la Caisse de retraite une petite somme, pour parfaire le 50 % des augmentations antérieures. Nous en reparlerons dès que nous aurons des précisions.

Reste la question fort délicate des allocations familiales. Par le fait que le Grand Conseil a décidé d'élever le plafond de 5 à 6000 fr. (pratiquement 6300 fr.), un assez grand nombre d'instituteurs auront

droit à ces allocations. Mais... il y a toujours la fameuse question de notre situation mixte : employés *communaux* et *cantonaux*.

L'Etat décide de verser ces allocations, mais ne peut, paraît-il, obliger les communes à faire leur part. Donc la Caisse cantonale sert ces allocations proportionnellement au montant du traitement fourni par le canton, en engageant les communes à faire leur devoir.

Pour éviter des injustices, des discussions pénibles, des situations équivoques, le Comité des T. F. et le Comité S. P. V. sont intervenus auprès des Départements de l'Instruction publique et des Finances. Nous avons retrouvé un décret du 20 mai 1919 qui prévoyait le paiement *total* des allocations par l'Etat, celui-ci se faisant ensuite rembourser une certaine part par les communes. Ce qui s'est fait alors, peut se faire aujourd'hui. Ce serait la meilleure solution. Aussi avons-nous présenté une demande dans ce sens. Nous vous ferons part des résultats de nos démarches, dès qu'ils seront connus.

En conclusion, disons que nous pouvons être satisfaits des décisions cantonales. Cependant, comme le coût de la vie ne cesse d'augmenter, il faudra prévoir d'autres mesures pour 1942. Le Comité de la Fédération s'est déjà mis au travail dans ce but et va envoyer des propositions de principe au Gouvernement vaudois. Les pourparlers vont reprendre incessamment. La question des allocations familiales surtout fera l'objet d'une sérieuse étude. Le Grand Conseil prendra les décisions nécessaires lors de l'élaboration du budget, en novembre ou en décembre.

R.

### LES EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES (*Fin*)

La cause de ces erreurs et de ces déficits ? M. Chantrens accuse : 1. L'examen oral annuel qui a déformé notre enseignement et auquel certaines communes n'ont pas renoncé. 2. Les programmes trop nettement cloisonnés ; une année, un programme ! sans préoccupation du travail des années précédentes. 3. Un enseignement rendu trop tôt systématique, donc trop abstrait. — Ajoutons encore ceci : l'enseignement livresque est facile, il donne beaucoup de « matières » et exige un rendement contrôlable ; la quantité de connaissances abuse les esprits les plus prévenus : le préjugé de l'instruction pour l'instruction à la vie dure.

Les examens et les notes : stimulants devenus le but de l'effort ! on ne craint pas de les appeler : les *résultats*. Qui dit résultat dit achèvement, terminaison ; faut-il donc s'étonner que la plupart de nos jeunes considèrent la sortie de l'école comme la fin de tout effort intellectuel ? Les connaissances scolaires sont tout juste bonnes à être « récitées », rétribuées ; à quoi bon y songer encore, une fois qu'elles ont servi ? Tant que les moyens de contrôle subsisteront dans leur forme actuelle, l'école ne pourra pas progresser.

En attendant les modifications, efforçons-nous, non pas d'enrichir et de compléter nos manuels déjà trop abondants, mais de choisir quelques connaissances essentielles, de les présenter sous des angles divers, de les faire vivre longuement, profondément. Les faire vivre, c'est-à-dire s'adresser autant au cœur qu'à l'intelligence, se pénétrer d'abord soi-même de la grandeur du sujet présenté, perdre un peu de sa foi dans les trucs pédagogiques pour s'efforcer d'être soi-même, simplement et en toute sincérité.

Pour cela, l'enseignement ne doit pas être trop systématique. Voici ce que dit M. Chantrens à propos du civisme : « Je suis personnellement d'avis qu'il est prématuré d'initier des enfants de 12, 13 et même 14 ans à la connaissance *systématique* de nos autorités ; on devrait réserver cette *instruction* pour la dernière année. L'école primaire pourrait borner son rôle, dans ce domaine, à éveiller l'intérêt pour la chose publique par le moyen de l'actualité concrète et vivante... et cela sans plan méthodique préétabli, uniquement au gré des occasions et dans le seul but « d'accrocher » l'attention et d'amorcer l'intérêt. »

« *Accrocher l'attention, amorcer l'intérêt* », non pas seulement pour le civisme, mais pour toutes les manifestations de la vie ! Voilà bien la tâche essentielle de l'école populaire, une fois qu'elle a appris à écrire et à compter. On ne dira jamais assez toute la valeur de l'enseignement occasionnel, quelle vie, quel dynamisme il donne à la pensée. Il éveille pour les sciences, la géographie, voire l'histoire et même l'étude de la langue un appétit de recherche, un désir de savoir et de comprendre qui n'est jamais satisfait. Il présente la vie dans sa complexité et sa grandeur au lieu de la rapetisser à la mesure d'un examen. Nous abusons des textes à mémoriser qui endorment l'esprit par ce qu'ils paraissent contenir de définitif ; ils laissent croire que la vie peut se mettre en formules précises et donnent l'illusion d'un savoir. Notre école souffre d'un excès d'analyse ; la synthèse atteint plus directement le cœur, créant un intérêt puissant et actif.

Nous sommes reconnaissants aux examens pédagogiques des recrues de stimuler notre désir de mieux faire. A. C.

### UNE RÉFORME SOUHAITABLE

Il s'agit de la réforme de... l'orthographe. Le savant grammairien F. Brunot l'avait demandée, il y a bien longtemps, et l'on sait avec quelle indignation sa proposition fut accueillie. L'an dernier, M. Dauzat, éminent linguiste, revint à la charge et s'adressa à l'Académie française. Aujourd'hui, nous dit M. R. Rapin, dans la *Gazette de Lausanne*, c'est M. A. Thérive qui, dans la presse parisienne, mène la campagne. Souhaitons-lui plein succès.

Que d'heures perdues, en effet, à mémoriser des anomalies de



l'orthographe française ! que de temps consacré, sans aucun profit éducatif, à l'étude de formes qu'aucune logique ne justifie. A coup de trucs, de règles, de multiples exceptions dûment étiquetées, on parvient à édifier une façade dont de nombreuses autorités scolaires surestiment la valeur.

Simplifier tout cela ! quelle libération pour notre école populaire ! Quel bienfaisant ahurissement pour ceux qui découvriraient ainsi la relativité de leur savoir orthographique et qui mesureraient toute la valeur du temps perdu à l'acquérir. A la grammaire des mots pourrait succéder la grammaire des idées, plus désintéressée, plus éducative parce qu'elle associe plus intimement le langage à la pensée et à la vie. La dictée d'examen perdrait enfin tout son prix !

Hélas ! n'anticipons pas ; nos désillusions seraient trop amères. Mais, qui sait ? L'autorité française saura-t-elle peut-être s'intéresser à la réforme de l'orthographe et imposer des simplifications. La question a son importance et mérite l'intérêt de tous les maîtres d'école. A. C.

#### ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

L'assemblée annuelle aura lieu à *Lausanne, le mercredi après-midi 29 octobre prochain*. Au programme : une séance d'exercices d'audition ; une leçon au cours de laquelle on recherchera pratiquement la meilleure sonorité possible dans certains passages donnés ; enfin, une conférence de M. G. Doret sur le répertoire actuel et les voies à suivre pour les sociétés de chant. *Le Comité.*

#### GENÈVE ENCORE ET TOUJOURS LES SALAIRES

A la suite de tractations qui avaient débuté au cours du printemps, la Fédération genevoise des associations de fonctionnaires et d'employés de l'Etat présentait en juin un mémoire à l'adresse du Conseil d'Etat ; ce mémoire est désormais connu.

Au cours du printemps passé, la Fédération genevoise des associations de fonctionnaires et d'employés de l'Etat, d'une part, la V.P.O.D., d'autre part, entreprirent, chacune pour leur compte, des démarches auprès du Conseil d'Etat dans le but d'obtenir une atténuation aux difficultés très grandes rencontrées par le personnel cantonal genevois, toujours soumis à la loi de baisse des salaires de 1934, à peine atténuée par les dispositions minimales et fragmentaires de 1937 et 1940.

En juin, la Fédération dépose le mémoire qui est connu de tous nos fidèles lecteurs.

Après les promotions, le soussigné est convoqué par M. le président du Département des finances pour prendre connaissance du projet

d'allocations que le gouvernement se dispose à soumettre à l'approbation du Grand Conseil genevois.

Le 16 juillet enfin, avant-dernier point de l'ordre du jour de la dernière séance de session, dans une atmosphère de vacances, le parlement cantonal adopte le projet suivant dans un temps record.

*Article premier.* — L'art. 2 de la loi du 20 décembre 1940 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

*Art. 2.* — Sans préjudice de la loi du 15 décembre 1934, une allocation mensuelle de 10 fr. net par enfant âgé de moins de 20 ans est accordée à tous les magistrats, fonctionnaires, ouvriers et employés cantonaux.

Les fonctionnaires, ouvriers et employés cantonaux mariés, ou ayant la charge d'un ménage, bénéficieront en outre des allocations mensuelles suivantes :

Fr. 20.—	pour les traitements jusqu'à Fr. 4000.—
Fr. 15.—	» » » de Fr. 4001 à 4500.—
Fr. 10.—	» » » de Fr. 4501 à 5000.—

Les allocations prévues par le présent article ne seront pas accordées dans les cas où le conjoint ou les enfants exercent une activité lucrative lui rapportant plus de 500 fr. par an, et dans les cas où le traitement de l'Etat n'est qu'un gain accessoire.

*Art. 3.* — Il est ouvert au Conseil d'Etat un crédit de 100 000 fr. pour le paiement des allocations prévues à l'art. 2. Cette dépense sera couverte par un prélèvement sur la part revenant au canton dans la perception du sacrifice pour la défense nationale.

*Art. 4.* — La présente loi entrera en vigueur le jour de sa promulgation avec effet dès le 1<sup>er</sup> juillet 1941.

Il convient de tirer quelques conclusions de ces faits : stratégie gouvernementale digne des meilleurs spécialistes de cet art ; dirigeants d'associations ou députés n'ont que le temps d'être informés et les décisions sont prises, tels des arrêts irrévocables. Les positions sont enlevées avant que les débats se soient déroulés et les récalcitrants n'ont plus qu'à s'incliner sous peine de ne rien obtenir du tout.

Notons cependant de vigoureuses et pertinentes interventions de M. Rosselet, député, de bonnes dispositions (l'humanité ne vit-elle pas souvent plus d'espoirs que de réalités ?) de ses collègues, MM. Randon, Laurencet. Si M. Déthiollaz réussit à assimiler les célibataires « ayant la charge d'un ménage » aux chefs de famille, le groupe rosselettiste, le seul qui ait tenté de soutenir l'ensemble du personnel, fut chaque fois minorisé par un parlement cantonal dévoué sans réserve à la cause du Conseil d'Etat.

Force nous est de déclarer sans ambages que les fonctionnaires,

et plus particulièrement le corps enseignant primaire, sont déçus ; une profonde amertume, un découragement incoercible les gagnent, malgré leur courage et leur saine vision des difficultés qui assaillent les finances publiques genevoises.

L'abrogation de l'art. 2 de la loi du 20 décembre 1940, qui enlève une infime allocation aux plus modestes pour la leur redonner sous la forme de l'art. 2 de la présente loi, a frappé de stupeur les intéressés. La plume nous en tombe des mains !

La Fédération avait tenu à présenter des propositions infiniment plus modestes que tous les ajustements votés par la totalité des cantons et des communes suisses ; elle avait observé tout au long des pourparlers une attitude conciliante à l'égard du Conseil d'Etat, elle avait sans cesse exhorté ses membres à la stoïque patience, elle avait réalisé l'accord unanime de la quasi-totalité des fonctionnaires, quoi qu'en pense M. le président Perréard, autour de formules qui pouvaient éviter des heurts entre le gouvernement et ses humbles « collaborateurs » ; ces efforts n'ont pas eu le bonheur d'être appréciés et récompensés comme leurs auteurs étaient en droit de l'espérer.

Qu'importe ! Ils ne lâcheront pas le manche après la cognée. M. le conseiller d'Etat Perréard a fait des promesses formelles au soussigné, si... la situation le permettait ! Notre prochaine demande d'entrevue ne le surprendra certainement pas. Riches de la dure expérience que nous venons de connaître, nous ne manquerons pas de reposer le problème du rétablissement des salaires dans son entier au cours des études préliminaires du budget de 1942 ; les difficultés deviennent insurmontables pour tout le personnel, sans distinction de catégories, et l'heure des palliatifs est définitivement révolue.

G. BOREL, *président de la Fédération.*

### A PROPOS D'UN RECOURS

A la suite de son recours contre les taux appliqués aux membres du corps enseignant par l'Administration cantonale de l'impôt de sacrifice, M<sup>e</sup> André Guinand, satisfait des heureux résultats obtenus, nous a adressé le printemps dernier la note de ses honoraires.

Bien naïvement, notre Comité comptait que tous les bénéficiaires de la revision seraient heureux de manifester leur reconnaissance à l'Union par un don volontaire que nous évaluions à une dizaine de francs. Quand on sait que le dégrèvement de certains bordereaux dépasse 350 fr., il paraissait équitable de demander un faible pourcentage sur la réduction obtenue grâce à notre intervention. Dans une circulaire expédiée le 19 juin, nous avons exposé notre point de vue aux 220 membres intéressés du corps enseignant et les avons informés de ce que nous attendions d'eux. Sur les 67 maîtresses enfantines, les 68 institutrices

primaires, les 45 instituteurs et les 40 membres du corps enseignant secondaire ainsi atteints, 53 collègues (moins du 25 %) ont répondu à notre appel et nous comptons en caisse 493 fr. (nous sommes loin des 1650 fr. à payer). Nous saisissons cette occasion pour remercier les 9 maîtresses enfantines, les 26 institutrices et les 18 instituteurs qui nous ont compris et nous ont répondu.

Nous osons espérer que seules les vacances ont empêché nos collègues de donner suite à leur bonne intention et que, s'ils ont omis momentanément de nous répondre, ils répareront sous peu cet oubli. Nous les en remercions d'avance. ED. G.

### NEUCHÂTEL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. N.

L'assemblée générale de la S. P. N. aura lieu le **samedi 4 octobre** à La Chaux-de-Fonds, à **14 heures et demie** à l'amphithéâtre du **Collège primaire**, rue Numa-Droz 28.

#### *Ordre du jour :*

14 h. 30 : Conférence de M. Georges Dubois, professeur au Gymnase cantonal : *Les glandes endocrines et leur influence dans le développement corporel et psychologique de l'enfant.*

15 h. 30 : Séance administrative :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 octobre 1940.
2. Revision des statuts et règlements de la S. P. N.
3. Aide aux sociétaires mobilisés.
4. Démarches de la Fédération des fonctionnaires au sujet des traitements.
5. Divers.

**Le présent avis tient lieu de convocation.**

*Comité central.*

*Nota.* — La réunion sera suivie d'un souper qui aura lieu à 18 heures et demie. Les inscriptions seront prises à l'ouverture de la séance.

#### **DANS NOS SECTIONS** <sup>1</sup> (*fin*)

Le président de la section du **Val-de-Travers**, *M. Jacot-Guillarmod*, déclare qu'il est toujours plus difficile de mettre sur pied des séances, surtout le soir. Après en avoir indiqué les raisons, il ajoute : « Et pourtant, en dépit de ces inconvénients, il est paradoxal de constater un fléchissement de notre activité en un moment où nombre de questions actuelles, intéressant plus particulièrement les pédagogues, pourraient être utilement traitées dans nos séances ».

La section a pu se réunir deux fois.

Dans la première séance, *M. Edouard Simond*, professeur à Fleurier,

<sup>1</sup> Voir Bulletin du 20 septembre.



a parlé du poète P.-J. Toulet et de sa correspondance avec Debussy.

La seconde fut consacrée à une audition musicale où Mlle *Suzanne Perret*, institutrice à Fleurier, eut l'occasion de faire apprécier les remarquables qualités de sa voix.

Le rapport de la section de **Neuchâtel** mentionne que son comité s'est occupé des mobilisés, des enfants victimes de la guerre ; il a organisé une collecte en faveur des soldats et comptait offrir des distractions instructives aux internés du Seeland ; mais les autorités militaires suisses s'y sont opposées.

Le bilan des réunions comporte deux visites d'expositions, deux causeries artistiques dont une avec audition d'enfants, une sortie géologique, une conférence économique, deux causeries psychologiques et un souper en commun où l'on a fait fête à deux vétérans.

L'auteur du rapport, M. *William Perret*, remarque en conclusion que « notre seule mais excellente manière de servir la Suisse, c'est de constituer par notre concorde et un travail sans cesse en progrès un cadre solide de femmes et d'hommes méritant toujours plus le beau nom d'éducateurs ».

Nous terminons notre ronde par le **Val-de-Ruz**. Dans son copieux et consciencieux rapport, M. *Emile Wuithier*, qui a dû cumuler les fonctions de président et de secrétaire-correspondant, nous dit que dans cette section si dispersée, les relations entre membres du comité ne sont pas chose aisée, si bien que le président doit s'arroger parfois des pouvoirs dictatoriaux.

Cette section s'est réunie à trois reprises à l'Ecole cantonale d'agriculture.

M. *Thévenaz*, archiviste cantonal, y a présenté une conférence sur l'histoire neuchâteloise au XVIII<sup>e</sup> siècle ; M. *Emile Wuithier* a entretenu ses collègues de l'enseignement de la géométrie et du dessin géométrique ; M. *Charles Bonny*, inspecteur scolaire, a parlé de l'enseignement en IX<sup>e</sup> année scolaire et de l'examen des recrues. Il a notamment montré, avec le concours de quelques élèves de l'Ecole d'agriculture, comment on procède à l'examen oral comportant l'histoire, la géographie, la vie économique de la Suisse et l'instruction civique, en un mot tout ce qui a trait à la connaissance du pays. Cet examen, comme on le sait, a le caractère d'une discussion sur un thème fourni par les événements actuels. L'expert, de déduction en déduction, de remarque en remarque, promène son auditoire dans chacun des quatre domaines ci-dessus en faisant appel non pas seulement aux connaissances livresques, comme ci-devant, mais en sondant surtout l'esprit d'observation, le jugement, la réflexion des jeunes gens qui l'entourent. Cette démonstration a remporté un vif succès.

Notons encore une conférence sur « Les plantes des Alpes » par M. *Adolphe Ischer*, professeur à Neuchâtel.

J.-ED. M.



## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LA CULTURE MUSICALE A L'ÉCOLE (*Suite*)

#### 2. Les contrastes et l'unité.

Toutes les formes d'expression artistique sont le résultat de l'alternance et de la combinaison d'éléments contrastants formant entre eux, dans leur diversité, une unité générale de pensée. Nous cherchons quelques exemples concrets de la valeur des contrastes dans divers domaines : peinture, architecture, littérature, mode, etc. Par exemple en peinture, Rembrandt fait valoir son sujet central par des contrastes de clair et d'obscur, mais l'unité est maintenue en partie par une grande harmonie des couleurs allant d'un brun-noir à un jaune lumineux. Plus simplement, l'eau tiède paraît comparativement chaude quand on vient de tremper la main dans de l'eau froide ; au contraire elle semble froide après le contact avec de l'eau chaude.

En musique, les contrastes sont très importants. Tel thème, tel mouvement, tel rythme ou telle modulation ne prend sa complète signification que par rapport à ce qui précède ou à ce qui suit. Ces contrastes s'établissent dans le temps. Il existe aussi des contrastes simultanés entre l'accompagnement et la mélodie, entre plusieurs mélodies, contrastes qui peuvent être encore dans le timbre, le rythme, la force ; ils forment une sorte de perspective.

Les contrastes contribuent à mettre en valeur une idée, mais il faut apprendre aux élèves à sentir aussi l'unité que forment les divers éléments d'une œuvre musicale, si elle est vraiment une œuvre d'art : rechercher les parentés rythmiques ou mélodiques, rapprocher les divers thèmes, etc. Remarquons qu'il est plus facile de saisir les contrastes que de sentir l'unité, et que les oppositions exagérées, désordonnées, sans lignes directrices ne donnent qu'un ensemble cacophonique.

Quand l'enfant a appris à reconnaître les éléments de la langue musicale, on peut étudier dans son ensemble l'œuvre elle-même, en découvrir la pensée générale ; par exemple, se basant sur la loi des contrastes, on compare les divers thèmes et on fait ressortir leurs oppositions ; ces dernières seront rendues plus sensibles si, passant directement d'un thème à l'autre, on supprime les parties intermédiaires.

L'analyse des différentes expositions du ou des thèmes conduira tout naturellement à la découverte des formes (sonate, lied, menuet, rondeau).

La notion de style s'acquiert par la comparaison d'œuvres de divers compositeurs : Mozart - Beethoven, Bach - Mozart, etc.

Toutes ces données générales éduquent et affinent la sensibilité. Elles se découvrent au contact même de la musique et ne doivent jamais être théoriques. Mais prenons garde de ne pas étouffer la personnalité de l'enfant en lui imposant une façon de comprendre qui ne correspond

pas à ses affinités musicales ; il vaut mieux qu'il avoue ne pas aimer une telle œuvre plutôt qu'il ne s'efforce à la trouver belle parce qu'on le désire.

« L'art est et sera toujours et avant tout, non une question de technique, mais une occasion de sincérité, de plus grand amour. Aimer la musique, c'est rêver une puissance qui se tient inépuisablement prête à nous ouvrir des sources de joie, à nous rendre meilleurs, par le contact de l'absolu, à exalter ce qu'il y a de plus pur en nos existences. » (Camille Mauclair : ouvrage cité.)

### CONCLUSION

Pour conclure, nous dirons que si, d'une part, grâce à la radio, le peuple a la possibilité d'entendre les plus grandes œuvres musicales, d'autre part, excepté quelques essais occasionnels, l'école n'a pas encore réformé ses programmes et appris à écouter comme elle enseigne à chanter ou à solfier ; elle n'a pas tiré parti des moyens techniques modernes, disques et radio, pour développer cet élément de culture qu'est la musique.

A côté de l'enseignement du chant et du solfège, nous croyons par expérience qu'il faut donner une initiation plus générale à l'art le plus répandu dans le monde. Bien peu d'hommes ont dans leur vie l'occasion de lire de la musique, alors qu'un grand nombre en entendent sans être préparés à l'apprécier et à la comprendre. La T.S.F. organise des cours, des causeries ; mais il semble bien qu'ils ne soient suivis que par quelques chercheurs et amateurs déjà musiciens, désireux de se cultiver. Nous croyons qu'un enseignement méthodique, fait à l'école, peut seul sauver la musique du nivellement par le bas. « Pour les enfants, c'est évidemment l'école qui doit créer cette sorte de foyer artistique où ils entendront autre chose que de la musique vulgaire, criarde, faussement sentimentale. C'est entièrement sur l'école qu'il faut compter pour faire leur culture musicale, c'est-à-dire pour leur apprendre à sentir, au contact de belles œuvres, l'harmonie, la beauté, créatrices de joies supérieures. » (Desmettre, B. et J. Auroy, ouvrage cité.)

A l'appui de notre affirmation, citons encore ce passage du Maître Gustave Doret : « ... On s'est ingénié à établir des méthodes de solfège pratiques en cherchant, par des procédés divers et plus ou moins divertissants, à faciliter la tâche ingrate d'assimilation de la relativité des intervalles..., on a familiarisé les jeunes chanteurs avec les chants patriotiques et, plus récemment, avec les chansons populaires de divers pays. Il ne semble pas, toutefois, qu'on ait tenu compte en notre canton de Vaud des décisions d'une commission qui siégeait, il y a vingt ans à Lausanne, pour étudier la réforme du chant scolaire et qui demandait, précisément, que les instituteurs fussent mis en possibilité, par un manuel dit « le Livre du Maître », d'élargir les horizons musicaux de leurs élèves en évoquant devant eux le rôle puissant de la musique

à travers les siècles et l'influence bienfaisante et profonde des vrais génies de la musique. » (*Gazette de Lausanne* du 23 février 1941.)

Le Musée scolaire cantonal pourrait créer une discothèque ; les maîtres ont presque tous à leur disposition un appareil de radio auquel il est bien facile d'adapter un tourne-disque.

Mais comment trouver le temps nécessaire pour cet enseignement à un moment où on se rend compte, avec raison, de la surcharge des programmes ? Allons-nous non seulement déclarer que les allègements doivent s'opérer dans d'autres disciplines que celle du chant, mais encore en ajouter une nouvelle ?

L'enseignement du solfège devrait être modifié et simplifié. Il pourrait surtout s'adresser aux plus petits pour développer le sens auditif et pour apprendre à lire des mélodies simples selon la méthode Charles Mayor par exemple. Avec les grands élèves, une partie des leçons serait avantageusement consacrée à la formation du goût musical. L'éducation technique plus poussée (la formation de l'interprète) est le rôle des conservatoires et des maîtres privés. Nous ne croyons pas que ce partage des responsabilités diminuerait le nombre de ceux qui veulent perfectionner leur culture musicale.

Dans certaines écoles secondaires, l'enseignement de la musique est sacrifié dans les classes supérieures ; nous pensons que cette lacune doit être comblée. Les leçons d'initiation n'imposent aucun travail à domicile ; on peut même très avantageusement supprimer les notes (comme toute note de chant d'ailleurs), puisque le but n'est pas de donner ou de contrôler des connaissances, mais de parler au cœur, d'éduquer la sensibilité, de guider les enfants, c'est-à-dire les futurs pères et mères, « au delà de ce que les mots et les formes peuvent exprimer jusqu'au centre de la personne humaine, jusqu'au principe de cet ordre dans lequel nous avons la vie, le mouvement et l'être ». (Louis Meylan : Opus cité.)

ROBERT PIGUET.

### L'ÉDUCATION NOUVELLE <sup>1</sup>

*L'Education nouvelle, ses fondateurs, son évolution*, tel est le titre d'un ouvrage de 338 pages, de la Bibliothèque de philosophie contemporaine de la Maison Alcan, sorti des presses universitaires de France, en 1940, sans doute peu avant l'occupation de Paris. C'est ce qui explique que cet ouvrage soit encore peu connu chez nous. Or il vaut la peine d'être étudié de très près.

L'auteur, M<sup>lle</sup> Angela Médici, y étudie — avec un luxe d'érudition qui fait deviner une thèse de doctorat ès lettres — quatre médecins-pédagogues : deux précurseurs, Itard et Séguin ; deux contemporains,

<sup>1</sup> Cet article était écrit lorsque nous avons eu connaissance d'un opuscule non moins excellent de M<sup>lle</sup> Angela Médici : *Les Progrès de l'Education nouvelle* (Collection « Que sais-je », le point des connaissances actuelles, Paris, Presses universitaires de France, 1941, op. de 11,5 × 17,5 cm., de 128 p.).

Montessori et Decroly, ce dernier, comme on le sait, mort prématurément en septembre 1932. On a beau avoir vécu soi-même durant plus de quarante ans dans des écoles nouvelles, en compagnie d'ouvrages sur la psychologie génétique et avoir visité cent écoles actives, on apprend, à lire Angela Médici, mille choses nouvelles et instructives.

Le principal enseignement que l'on en retire me paraît être celui-ci : les postulats de l'éducation dite nouvelle sont bien loin d'être des utopies ou des intuitions vagues sujettes à caution. Que certains intuitifs, sans culture scientifique sérieuse, et croyant appliquer les méthodes de l'éducation nouvelle aient abouti à des échecs, en tenant un compte trop exclusif des impulsions du jeune enfant, de sa « spontanéité », et en aboutissant de la sorte au règne du caprice, sur le plan intellectuel, à l'amateurisme superficiel, sur le plan professionnel, et, sur le plan moral et social, à l'anarchie, cela est indéniable. Albert Ehm, dans sa thèse par ailleurs très documentée : *L'Education nouvelle, ses principes, son évolution historique, son expansion mondiale* (Paris, Alsatia, 1938, 300 pages), n'a guère vu que cela. Et J. R. Schmid : *Le maître camarade et la pédagogie libertaire*, guère que l'abus moral et social. Il serait malhonnête toutefois de juger de l'usage d'après l'abus, de la science d'après sa caricature.

M<sup>lle</sup> Médici échappe à ce piège et à cette critique. Elle s'adresse uniquement aux représentants les plus sérieusement scientifiques de cette discipline capitale entre toutes : l'éducation. Elle n'ignore pas que « psychologues et éducateurs tendent à remplacer le bon sens et l'utopie par le dépouillement des faits, par l'expérimentation, les enquêtes, les statistiques, etc. ». Point de départ : l'observation exacte des phénomènes infantiles dans leur déroulement. Condition *préalable*. Mais ceci afin d'appliquer le mot du philosophe Francis Bacon (1560-1626), au début de son ouvrage *Novum Organum* : « On ne maîtrise la nature qu'en obéissant à ses lois. » *Non nisi parendo natura vincitur*.

Il n'y a d'ailleurs pas seulement les lois — séquences et conséquences dans le temps ; — il y a aussi les types : multiplicité d'êtres différents les uns des autres dans l'espace. Et chacun porte sa marque propre. En grec : *tupos* veut dire : une marque, une frappe. Les tests contribuèrent à attirer l'attention des psychologues sur ces différences.

Dès lors il s'agissait, à l'école, « d'adapter l'instruction à chaque personnalité » ; de créer « un enseignement approprié à divers degrés et qualités d'intelligence... Bref, l'individualisation de l'enseignement apparaissait nécessaire et devenait possible, en même temps que la psychologie expérimentale faisait des progrès ; « l'école sur mesure » tendait de plus en plus à devenir une réalité ».

Or, les médecins, appelés par leur formation scientifique, à observer, expérimenter et chercher les voies de la thérapeutique, sont apparus



comme tout désignés pour ouvrir la voie à cet aspect des choses qu'un humoriste pourrait qualifier de « zoologie supérieure ». D'où l'apport considérable de la science de l'enfance de la part de tant de médecins parmi lesquels M<sup>lle</sup> Angela Médici a choisi les quatre plus représentatifs : Itard, qui étudia minutieusement, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un arriéré profond, le « sauvage de l'Aveyron », et qui imagina le premier matériel éducatif ; Séguin, son disciple, qui dirigea longtemps la section infantile de l'asile d'aliénés de Bicêtre et étendit la méthode d'observation et l'invention d'un matériel éducatif approprié à un grand nombre d'enfants et, autant que possible, aux différentes branches qu'on peut enseigner ; enfin, M<sup>me</sup> Montessori, disciple directe de ces savants, et le D<sup>r</sup> Ovide Decroly, l'un et l'autre partis de l'étude et du traitement des anormaux pour s'élever de la thérapeutique à la prévention des déformations psychiques, en d'autres termes, à l'éducation des enfants normaux.

Mais alors, ils se heurtèrent aux préjugés de l'école, de l'Eglise, de l'Etat, de la famille ; aux forces sociales de la tradition, coalisées entre elles par la force du postulat alors prédominant : il faut former l'enfant, le mouler, en vue de son rôle futur dans la société civilisée des adultes. On sait qu'après une crise d'individualisme plutôt anarchique, le monde contemporain est en voie de revenir de façon accentuée à cette thèse : la Société prime l'individu.

Mais ils se rencontrèrent avec un autre courant remontant à Victor de Feltre, le pédagogue du Quattrocento italien, à Rousseau, à Pestalozzi, à Goethe, dans sa *Province pédagogique*, celui des intuitifs de génie qui ont pressenti avec une acuité parfois étonnante le déroulement des phénomènes de la nature dans l'âme de l'enfant et les lois inéluctables qui la régissent. Edouard Claparède, dans *L'Education fonctionnelle*, le montre bien, en ce qui concerne J.-J. Rousseau, si mal compris souvent.

La thèse des intuitifs était : un développement sain de chaque enfant selon sa nature assurerait à la société elle-même des membres équilibrés, portés à assurer le bien, la justice et l'harmonie sociale. Mais les intuitifs sont venus avant la science expérimentale. Il fallait l'avènement de la méthode scientifique pour assurer une base à leurs intuitions.

(A suivre.)

AD. FERRIÈRE.

**COURS PRÉPARATOIRE A L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE  
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE  
à Freidorf, du 4 au 9 août 1941.**

Qu'il nous soit permis de dire ici, en quelques mots, ce que fut ce premier essai.

Dès l'arrivée, après le discours d'ouverture du D<sup>r</sup> B. Jaeggi, fon-



dateur du Séminaire coopératif, l'ambiance est créée, et c'est avec une joyeuse bonne volonté et beaucoup d'application que les 30 participants se mettent à l'œuvre. Le cours s'ouvre en effet par trois journées de travail manuel, sous l'experte et bonhomme direction de M. P. Perrelet, de La Chaux-de-Fonds.

Là déjà commence l'entr'aide, la collaboration, l'altruisme : il y a peu d'outillage. Nous travaillons sur du matériel de fortune ; chacun est émerveillé de voir, d'apprendre ce qu'on peut tirer d'une boîte de fromage, de bougies, de dattes, d'un morceau de bois croisé, et surtout de constater avec quelle facilité tous peuvent œuvrer malgré le manque d'outils : esprit de collaboration, d'affectueux support. Créer un pareil esprit chez nos enfants, les amener à coopérer, et non à travailler chacun pour soi, avec « son » outillage et « son » matériel, voilà déjà un but magnifique. C'est d'ailleurs la grande leçon qui se dégagera de tout le cours et se renforcera encore par la suite. Mettre les enfants dans une situation où la collaboration soit possible, même nécessaire, afin qu'ils deviennent des êtres vraiment « sociaux » et non égocentristes comme il y en a trop à l'heure actuelle, tel devrait être le but de toute éducation humaine. La causerie de M<sup>me</sup> Gareis, de l'École Internationale de Genève : « Ce que le groupe apporte à l'enfant », illustra de façon splendide cette leçon pratique. Quelle riche vie dans cette classe, quel esprit tonique y préside, quel amour y règne !

Il faudrait des pages pour rendre compte des conférences qui remplirent les soirées et les trois dernières journées.

Conférences de préparation pratique, d'abord :

« L'art de la chanson », par M. A. Rudhardt, de Genève, qui sut nous faire chanter avec joie et vie tout au long du cours. Cette causerie fut agrémentée de délicieuses interprétations de M<sup>me</sup> Henriod, de Lausanne.

« L'enfant et les histoires », par M<sup>lle</sup> A. Giroud. Raconter des histoires, dit-elle, est une forme modeste de l'éducation.

« L'éducation à l'art dramatique », par M. G. Suter, nous ouvre des horizons nouveaux dans ce domaine.

Conférences psychologiques aussi :

« Le coopérateur et l'éducation », par M. Ch.-H. Barbier.

« L'enfant asocial », par M. le D<sup>r</sup> Wintsch, médecin des écoles de Lausanne.

Toutes deux nous apportent l'expérience d'une sûre psychologie basée sur une longue pratique.

Nous terminons ces séries de causeries par un coup d'œil sur ce qui se fait : « Coopératives scolaires », par M<sup>lle</sup> N. Baechler : expériences vivantes, actuelles et qui invitent à l'action. — « Les groupes existant en Suisse romande », par M<sup>lle</sup> Thévenaz, et « L'Office central de

coopération à l'école », par le D<sup>r</sup> Fauquet, concrétisent nos idées et nous montrent l'importance énorme des coopératives scolaires, en France en particulier.

N'oublions pas de signaler le journal d'enfants lancé à Genève par M<sup>lle</sup> Oltramare et qui fait appel à la collaboration de tous les enfants romands.

Tout cela est suivi de discussions animées, dans une atmosphère si amène, si tonique, empreinte d'un profond désir de collaboration, d'études en commun, de recherche du mieux pour le bien de l'enfant.

La pensée qui nous vint à l'esprit, lorsqu'il fallut nous quitter, fut celle-ci : il n'est pas possible que tant de bonnes volontés (on en rencontre partout) ne sortent le monde du chaos actuel. Par la coopération de toutes ces volontés, on y arrivera.

Que M<sup>lle</sup> Baechler, l'organisatrice de ce cours, trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour ce que nous avons reçu, de notre admiration pour cette réussite et surtout le courage de recommencer l'an prochain.

*Un participant* : PAUL PERRET.

## TEXTES LITTÉRAIRES

### VAUD

Elle est toute petite, cette terre. Elle n'a guère qu'une centaine de kilomètres dans un sens (d'est en ouest), tout au plus une quarantaine dans l'autre ; et les Vaudois ne sont pas plus de trois cent cinquante mille en tout, bien qu'ils vivent assez serrés, car c'est un pays de montagnes, tout au moins à sa périphérie, et sa population se masse à son centre où prospèrent la vigne et le blé.

C'est un des vingt-deux cantons suisses. C'est un canton souverain qui fait partie de cette confédération de petits Etats souverains qu'est la Suisse. Il est situé au sud-ouest de la Suisse ; il est séparé de la France par le Jura et le lac Léman ; il est dans le voisinage de la source du Rhône, qui le baigne sur toute sa frontière sud, fleuve d'abord, puis nappe d'eau, torrent tumultueux et couleur de lait premièrement à cause du sable qu'il charrie, paisible étendue d'eau ensuite, mais très largement étalée, de sorte que les montagnes qui se dressent sur son autre rive sont bleues dans l'éloignement.

Paris. La Guilde du Livre.

C.-F. RAMUZ.

## LES LIVRES

**Quand les enfants sont couchés**, par Clarus (Marcel Bourquin), éditions La Concorde, Lausanne.

Nous avons parlé à nos lecteurs de l'ouvrage *Ministère* qui réunissait des méditations, lettres, souvenirs du pasteur Bourquin. Aujourd-

d'hui les éditions La Concorde publient *Quand les enfants sont couchés*, recueil d'articles qui, sous le pseudonyme de Clarus, parurent dans le *Coopérateur genevois*. Les lecteurs y retrouveront tout le clair bon sens, toute la poésie dont étaient imprégnées les œuvres — et la vie — de Marcel Bourquin. Des observations sobrement notées nous font pénétrer au centre des êtres et des choses. La vie de famille, telle qu'elle peut être quand elle prend tout son sens par l'amour, nous livre ses joies, ses soucis et ses espoirs. De belles leçons se dégagent de ces pages où la sagesse s'allie à une souriante fantaisie.

Pierre Bovet, dans une préface pleine d'amicale compréhension, nous présente ce livre qui nous restitue le message d'un homme qui ne vécut que pour les autres. ALB. R.

**Alliances confédérales**, par David Lasserre, édition Eugène Rentsch, Erlenbach-Zurich.

En cette année de 650<sup>e</sup> anniversaire, des foules de Suisses ont défilé avec respect et admiration devant les pactes, lettres de franchises et traités exposés aux Archives de Schwytz. A Bâle, le musée du Klingenthal offrait aux visiteurs de l'exposition *Basel und die Eidgenossen* une série de documents illustrant les rapports de la cité rhénane et des Confédérés. Berne montrait les plus belles pièces de ses archives.

Les parchemins aux sceaux impressionnants, les bulles d'or affirmaient les antiques droits sur lesquels la Confédération fut fondée. Beaucoup ont regretté de ne pouvoir trouver réunies dans un ouvrage des reproductions fidèles de ces manuscrits ainsi que la traduction de ces documents malaisément déchiffrables pour un profane.

Le livre de M. David Lasserre nous permettra d'examiner à loisir ces témoignages de notre histoire. Vous y trouverez la reproduction des manuscrits et leur traduction. Des notices historiques retraceront les événements auxquels ils se rapportent et les situeront dans le temps.

Parmi les livres que la commémoration du Pacte de 1291 a fait éclore, celui de M. Lasserre est certainement un des plus intéressants.

ALB. R.

### AVIS A NOS COLLABORATEURS

Depuis longtemps l'*Educateur* est surchargé de copie. Des articles reçus il y a plusieurs mois n'ont pas encore pu paraître, nous nous excusons auprès de nos collaborateurs de ces longs retards et les prions de prendre patience. Chacun aura son tour.

Nous vous prions aussi de considérer que notre journal ne dispose que d'un nombre de pages limité et de bien vouloir réduire à l'essentiel les comptes rendus d'assemblées ou de livres que vous nous envoyez.

Soyez concis, c'est un excellent exercice de style et votre rédacteur vous en sera reconnaissant.

*La Rédaction.*

# CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

## CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



*Prêts hypothécaires et sur nantissement*

*Dépôts d'épargne*

*Emission d'obligations foncières*

*Garde et gérance de titres*

*Location de coffres-forts (Safes)*



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents  
à Winterthur*

---

# ARBORICULTURE FRUITIÈRE MODERNE

PHILIPPE AUBERT

INGÉNIEUR AGRONOME,  
CHEF DU SERVICE D'ARBORICULTURE  
DE LA STATION FÉDÉRALE  
D'ESSAIS VITICOLES ET ARBORICOLES  
DE LAUSANNE.

ANDRÉ LUGEON

CHEF DE LA STATION CANTONALE  
D'ARBORICULTURE DE MARCELIN  
ET CHEF-CONTRÔLEUR  
DE LA FRUIT-UNION SUISSE  
POUR VAUD ET GENÈVE.

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION SUISSE DES PROFESSEURS D'AGRICULTURE  
AVEC UNE PRÉFACE DE HENRY FAES, DIRECTEUR DE LA STATION FÉDÉRALE  
D'ESSAIS VITICOLES ET ARBORICOLES DE LAUSANNE.

Un volume in-8° carré cartonné, avec 242 illustrations dont 167 photos en  
hors texte . . . . . Fr. 7.—

L'arboriculture fruitière a beaucoup évolué en Suisse romande depuis une douzaine d'années et les nouveaux procédés de taille et de greffage ont donné des résultats remarquables. MM. Aubert et Lugeon présentent ici, pour la première fois, cette **technique moderne en un manuel de langue française.**

Le développement commercial, l'intérêt accru porté aux arbres fruitiers lui donnent un caractère de réelle nécessité. Les auteurs, grâce à leur longue expérience pratique de tous les problèmes arboricoles, ont réuni une **riche documentation, en particulier par la photographie directe.**

A côté des problèmes de taille, de formation, de plantation, etc., ils traitent un grand nombre de sujets, inédits ou trop sommairement décrits jusqu'ici, qui font de cet ouvrage un **guide précieux.** Le chapitre sur l'abricotier a été écrit par M. Michelet, chef de la Station cantonale d'arboriculture du Valais.

Les **propriétaires** et **fermiers** de vergers agricoles, les **arboriculteurs** professionnels, les **horticulteurs** et les **amateurs** sont mis au courant des méthodes récentes et rapides pour obtenir des rendements intéressants. Ils trouveront toutes indications sur le choix des espèces et variétés de fruits et le moyen de mettre en valeur le terrain vaste ou restreint dont ils peuvent disposer. Les **commerçants en fruits** seront renseignés sur les usages en matières d'achat et de vente des fruits. Cet ouvrage, exactement documenté, permettra à tous ceux qui s'intéressent à l'arboriculture fruitière de trouver réponse à leurs questions.

## LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

## RÉDACTION :

ÉDUCATEUR  
ALB. RUDHARDT  
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN  
CH. GREC  
VEVEY, rue du Torrent, 21

## ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

# CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

## CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●  
*Prêts hypothécaires et sur nantissement*  
*Dépôts d'épargne*  
*Emission d'obligations foncières*  
*Garde et gérance de titres*  
*Location de coffres-forts (Safes)*

## Heim für seelenpflege - bedürftige Kinder

sucht heilpädagogisch interessierten Erzieher (bezw. Erzieherin) zu Pflege, Erziehung und Beschäftigung für eine Gruppe schwieriger und entwicklungsgehemmter Jugendlicher. Künstlerisch-handwerkliche Geschicklichkeit erforderlich. Anfragen und Angebote zu richten unter M. B. an das kantonale Arbeitsamt in Bellinzona.

**LES OISEAUX** de L.-P. Robert, complet. Occasion 50 fr. (Neuf 160 fr.). A. BLANC, instit., Vulliens

# POMDOR

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

## CIDRE DOUX

le bon jus de pommes non fermenté, boisson saine et nourrissante.

## COLLÈGE PIERRE VIRET

3, Ch. des Cèdres, Lausanne.

Tél. 3 35 99.

Cours préparatoire en vue de l'examen d'entrée 1942, à l'Ecole normale, les mercredis et samedis après-midi.

**Entrée : mercredi 15 octobre 1941.**

A partir de cette date, il ne sera plus reçu d'inscriptions jusqu'au printemps.